

# Les personnes ressources à la DDEC

## - Le service de psychologie

- Les psychologues sont des **interlocuteurs privilégiés** pour des situations particulières d'enfants ou de jeunes en souffrance scolaire. Ils peuvent être sollicités par les équipes pédagogiques ou par les familles autour des questions relatives à l'adaptation scolaire, à l'orientation d'élèves dans des structures ou établissements spécialisés, vers des services de soins, à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Ils accompagnent aussi les équipes enseignantes et les familles (*voir Chapitre III*).

## - Le service pédagogique

- Les chargés de mission sont **responsables d'un territoire** : Ils peuvent, de ce fait, être interpellés pour toute question relative aux élèves en difficulté.
- Deux chargés de mission ont la **responsabilité de l'ASH** :  
**Marie-Claude VALLET**, pour le 1er degré : mc.vallet@ec49.fr ;  
**André COURTAS**, pour le 2nd degré : a.courtas@ec49.fr

Ils assurent :

- . veille sur les textes/circulaires de cadrage administratifs émanant du Ministère ;
  - . coordination des projets et actions (journée pédagogique, rencontre avec les chefs d'établissement, réflexion en équipe...);
  - . lien avec les responsables de la DSDEN ;
  - . accompagnement des enseignants en formation ;
  - . information sur les structures : ULIS école, ULIS collège ou lycée, SEGPA... ;
  - . information sur les dispositifs.
- Un enseignant détaché Education Inclusive :
    - . **Jean-Claude TOUZANNE**, enseignant spécialisé, a une **mission d'accompagnement pédagogique**. Il répond, sous couvert des Chargés de Mission BEP ASH, aux demandes d'accompagnement, aux questions relatives à l'adaptation et à l'accueil des enfants handicapés, dans les établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.
  - Des enseignants référents de l'Enseignement Catholique 49 :
    - . **Catherine BONIFACE, Anne-Claire CESBRON, Joël COUGNON, Catherine HERMIER, Sylvaine GAUDIN (1/2 temps) et Janine RAIMBAULT** assurent les **suivis de scolarisation des élèves handicapés** sur un secteur défini par l'Inspection Académique.